



CLAP 41

Dispositif autour du cinéma mis en place par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour la promotion et l'accès au 7^{ème} art.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS SUR NOTRE COMMUNE :

**Exposition Itinérante sur le thème
« Seconde Guerre Mondiale 1939 - 1945 »
du 8 au 24 avril 2025 à la Maison d'Odette.**

Ouverte au public
du lundi au vendredi
de 9h30 à 11h30 et de 15h à 18h.

**Projection du film « La vie est belle »
réalisé par Roberto BENIGNI
le mardi 6 mai 2025 à l'Espace Beaumont
(rue Clotaire Paumier).
Entrée gratuite**

SECONDE GUERRE MONDIALE 1939 - 1945



EXPOSITION



**Course cycliste du lundi de
Pâques en page 10**



**Opération propreté
en page 11**



**Fête de la Musique
en page 13**

LE MOT DU MAIRE

Cher administrés,

L'année 2025 est déjà bien entamée, trois mois de passés dans un climat peu serein, des conflits internationaux toujours plus nombreux, des aléas climatiques qui se transforment en catastrophes de plus en plus fréquemment dans le monde entier.

D'ailleurs, vous avez pu constater l'état de nos routes, des chemins et fossés, comme vous pouvez l'imaginer, il était très compliqué d'intervenir.

Avec une reprise du beau temps, nous espérons pouvoir reprendre leur entretien.

La rue de Romorantin va être refaite de la rue de la Mornière à la rue Mathias Dardouillet ainsi que le chemin piétonnier route de Contres. Et une haie sera plantée le long du parcours santé pour se protéger de la rue Nationale.

Divers aménagements d'embellissement et de préservation de la nature vont être faits à l'étang communal, route de Selles-sur-Cher, au gymnase et à l'espace de jeux à l'Érable.

Nous aurons encore de bons moments à partager ensemble ; le comité des fêtes organise son vide grenier en avril, le comité de jumelage fête ses 25 ans d'échanges avec Erden le week-end de Pentecôte et bien d'autres événements seront organisés avant les vacances.

Nous avons une pensée pour les personnes qui nous ont quittés. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et félicitons les nouveaux parents.

Une nouvelle année a commencé, restons optimistes. Ayez des pensées positives, la joie ne peut s'épanouir dans un terrain de peur !

Prenez soin de vous.

Anne-Marie THÉVENET

ACHAT D'UN VÉHICULE

Les services techniques s'équipent

Dans le cadre de la modernisation et de la réorganisation du parc matériel, la collectivité a fait l'acquisition d'un camion poids lourd tri-benne que nous avons réceptionné en décembre dernier.

Le but de cette opération était de remplacer un camion benne léger nécessitant des dépenses importantes pour la présentation au contrôle technique et un autre poids lourd ne correspondant plus à nos besoins.

Par sa polyvalence et son gabarit, ce véhicule Iveco d'un PTAC de 7T200 pourra effectuer pleinement les travaux des deux autres camions.

Cet achat a été réalisé en collaboration avec nos agents techniques afin de leur offrir le confort et les équipements nécessaires dans l'accomplissement de leurs missions.



LES AMIS DE LA MAISON D'ODETTE

L'association continue ses activités. L'assemblée générale a eu lieu au mois de janvier.

En février, nous avons partagé un après-midi jeux de société avec les résidents et les jeunes de Chémery ; un moment de convivialité, d'échanges, de bonne humeur, suivi d'un goûter avec des crêpes (la chandeleur oblige !) et du cidre.

Tous les mois, des animations sont prévues pour les résidents : loto, chant, jeux, ...



REPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED

La municipalité a changé tout son éclairage public en LED (acronyme anglais de Light Emitting Diode qui signifie « diode électroluminescente »).

Le passage à la technologie LED était indispensable afin de réduire considérablement la consommation électrique et permettre aussi de limiter la pollution lumineuse et les émissions de CO2.

C'est un investissement rentable qui permet de réaliser des économies sur la facture énergétique de la commune.

De plus, 3 luminaires LED avec panneaux solaires ont été installés aux arrêts de car rue de Contres, rue de Selles et rue de la Sapinière.



RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 09 décembre 2024

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Stéphane LECLERC, Jean-Marc POMMÉ, Sébastien PICOTIN.

Absent(s) excusé(s) : Kathia CHABAUD, Annie LEVEAUX, Alain ANGIER.

Kathia CHABAUD a donné pouvoir à Yves GUYAU.

Secrétaire de séance : Corine DAVAU

Nombre de votants : 12

La séance est ouverte à 20h05.

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises depuis la dernière réunion de conseil municipal (décisions budgétaires).

- 1° Rémunération des agents recenseurs.

Lors du dernier recensement, les agents recenseurs étaient rémunérés sur la base d'une indemnité forfaitaire de 1245,00 € brut (1000,00 € net). Madame le Maire propose d'appliquer une augmentation et de rémunérer à 1400,00 € brut les agents pour le recensement de 2025.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 2° Organisation d'un trail sur Chémery, Sassay et Couddes par l'association « Les Sacoches » : subvention.

Il est proposé de verser une subvention de 0,50 € par habitant, soit $945 \times 0,50 = 472,50$ €.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

- 3° Institution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à la filière police municipale, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Suite à une refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale, il y a lieu d'instaurer l'ISFE en remplacement du régime indemnitaire actuel composé de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après lecture du projet de délibération, Madame le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Alain ANGIER arrive à 20h25.

Votants : 13

4° Convention de prestations de services pour la gestion du gymnase intercommunautaire à compter du 1^{er} janvier 2025.

Madame le Maire, Mmes Corine DAVAU et Sarah LAMBERIOUX ont rencontré M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, conseiller communautaire délégué au développement de la politique sportive et à la relation avec les associations sportives du territoire, M. Jean-Jacques ROSET et Mme Charlène MARCADET, de la Communauté de Communes, le 15 novembre dernier, pour faire un point sur la gestion du gymnase communautaire sis à Chémery.

Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, il a été proposé de signer une convention de prestations de services applicable au 1^{er} janvier 2025.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 5° Approbation de la modification du compte-rendu de la CLECT du 30 novembre 2023.

Il était indiqué dans le 1^{er} compte-rendu que le calcul des charges transférées était revu sur la base des contributions 2022 du SDIS, or, les montants indiqués dans le tableau sont ceux de 2023, ce qui ne correspond pas à la délibération qui prévoyait bien que l'augmentation de la cotisation du SDIS devait être prise en charge par la Communauté de Communes et non par les communes.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte-rendu corrigé.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 6° Loyer du logement sis 7, Rue de Romorantin.

La commune a acquis ce bien par préemption en février.

Au vu du bail initial (500 €) et des révisions, le loyer était de 555,70 € entre la date d'acquisition et le 27 septembre 2024 est de 562,13 € à compter du 27 septembre 2024.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce loyer.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 7° Convention d'autorisation d'occupation du domaine public, dans le cadre du projet photovoltaïque développé sur Chémery, Châtillon-sur-Cher et Méhers.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public avec la société Centrale Photovoltaïque de Val de Cher Controis, détenue à 100% par EDF Renouvelables France, dans le cadre de ce projet.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 8° Approbation des rapports d'activité 2023 des services de l'eau et de l'assainissement délégués à Véolia, approuvés par le SIAEP Chémery-Méhers.

Madame le Maire propose d'approuver les rapports.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 9° Cession des 2 camions IVECO et NISSAN.

Dans le cadre de l'acquisition d'un camion benne neuf, le fournisseur reprend les 2 anciens camions IVECO et NISSAN. Il est proposé un prix de cession de 18.000,00 € TTC pour l'IVECO et 2.500,00 € TTC pour le NISSAN.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette cession aux montants indiqués.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 10° Décision modificative budgétaire.

C'est pour le marché des travaux d'éclairage public et pour le portail de la MAFPA.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 (SUITE)

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 -615231 voirie	-17.300,00 €			
023 – Virement à la section d'investissement		17.300,00 €		
TOTAL	17.300,00 €	17.300,00 €		

Section d'investissement

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 – Virement de la section de fonctionnement				+ 17.300,00 €
2313- opération 61 constructions		+ 16.000,00 €		
2135 – opé° 10010 Installations gles		+ 1.300,00 €		
TOTAL		17.300,00 €		17.300,00 €

Madame le Maire propose d'adopter cette décision modificative budgétaire.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- 11° Tarifs 2025.

Madame le Maire propose de délibérer sur tous les tarifs pour l'année 2025.

Décisions, à l'unanimité :

- ✓ Sortie des séniors : 20€ à partir de 65 ans et 160€ pour les plus de 65 ans et personnes hors commune.
- ✓ Repas des séniors : 25€ pour les moins de 65 ans et 35€ pour les hors commune.
- ✓ Repas du 14 juillet : même tarif qu'en 2024.
- ✓ Piscine : mêmes tarifs qu'en 2024.
- ✓ Cimetière : mêmes tarifs qu'en 2024.
- ✓ Salle des Fêtes Rue Nationale, pour les gens de la commune : pas de changement.
- ✓ Salle des Fêtes Rue Nationale, pour les hors commune : changements : week-end : 400€ et caution 800€, journée en semaine pour les assos : 100€
- ✓ Espace Beaumont : mêmes tarifs qu'en 2024.

- 12° Demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2025.

Une demande va être faite pour des travaux de voirie en vue d'améliorer la sécurité routière.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- point sur la déviation : des fouilles plus importantes et très onéreuses seraient nécessaires. Les conseillers soumettent de rencontrer les représentants du Département pour avoir des explications.

- Communauté de Communes Val de Cher Controis : Renouvellement des aides aux particuliers par SOLIHA pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

La séance est levée à 22h10.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 11 février 2025

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Kathia CHABAUD, Annie LEVEAUX, Alain ANGIER.

Absents excusés : Jean-Marc POMME, Corine DAVAU, Claire-Anne BETHULEAU, Vincent GOUMIN.

Jean-Marc POMME a donné pouvoir à Yannick TROTIGNON.

Corine DAVAU a donné pouvoir à Annie LEVEAUX.

Secrétaire de séance : Patricia CONARD

Nombre de votants : 12

La séance est ouverte à 20h30.

- 1° Création d'un poste d'adjoint technique, dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, du 03/03/2025 au 02/12/2025, 25/35^{ème}.

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Ainsi, Madame le Maire propose d'y recourir en conciliant les besoins de la commune avec la perspective d'aider un jeune à s'insérer dans le monde du travail.

Ce CDD serait conclu sur une période de 9 mois (03/03 au 02/12/2025), sur une durée hebdomadaire de 25 heures, rémunéré sur la base horaire du SMIC, avec une aide de l'Etat de 40% sur les 20 premières heures du contrat.

Madame le Maire présente le profil du candidat. Il pourrait intervenir dans tous les services, en fonction des besoins.

Madame le Maire quitte la salle, ayant un lien avec le candidat.

VOTANTS : 12 (Madame le Maire ne vote pas)

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

- 2° Budget principal : autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, selon lesquelles l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en l'absence d'adoption du budget jusqu'au 15 avril.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption,

Vu les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2024,

Madame le Maire propose d'inscrire :

20.000 € au chapitre 21, article 2111 « terrains nus », OPNI.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 3° Personnel communal : autorisation de recruter des contractuels pour remplacer des agents titulaires ou stagiaires momentanément indisponibles.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour remplacer les agents publics territoriaux momentanément indisponibles, dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique et dire que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2025.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 4° Demande d'avis sur la demande de dérogation au repos dominical des salariés formulée par la société ELYTEQ, pour la période du 16 mars 2025 au 31 décembre 2027.

Madame le Maire fait part de la demande de dérogation au repos dominical des salariés de la société ELYTEQ, au titre de l'article L.3132-20 du Code du Travail, sur la période du 16 mars 2025 au 31 décembre 2027, dans le cadre d'opérations de contrôles géologiques sur différents chantiers de la société Storengy à Chémery. Le Conseil Municipal doit donner son avis.

VOTE : FAVORABLE : 13 DEFAVORABLE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Organisation d'une Opération Propreté, à faire en association avec l'asso Notre Terre Belle et Propre. La date du 17 mai est retenue.
- Projet Villages d'Avenir à la Maison d'Odette : pour appuyer le projet de salle d'animation, avec l'aide du CAUE, mise en place de rencontres pour renforcer les liens intergénérationnels (jardin partagé, repas, discussions...).

La séance est levée à 22h25.

ACTUALITÉS DU CMSR

Sous une forte affluence lors de son assemblée générale l'Union Sportive Chémery Méhers Saint-Romain a élu un nouveau bureau avec à sa présidence Stéphane Legros.



Ancien joueur et dirigeant du club, il a su fédérer autour de lui une équipe de bénévoles impliqués afin que le club retrouve une nouvelle dynamique. Un seul leitmotiv « Faire pratiquer la passion footballistique à tous les seniors dans notre jolie commune dans des valeurs de convivialité et de partage ».

Ainsi, différentes manifestations ont déjà vu le jour :

- ⇒ Tournoi de clôture de la précédente saison (juin 2024)
- ⇒ Nettoyage du complexe, rénovation des rambardes et des panneaux sponsors (juin 2024)
- ⇒ Stage football gratuit pour des enfants de 5 à 8 ans (juillet 2024)
- ⇒ Une journée cohésion du club avec un laser game et des activités au stade (Aout 2024)
- ⇒ Un tournoi mixte au gymnase suivi de la traditionnelle galette des rois (Janvier 2025)



Pour cette saison, notre association sportive comptabilise 72 licenciés avec 45 seniors hommes, 14 seniors filles, 11 dirigeants et 1 arbitre.

Chez les femmes :

- ⇒ Une équipe senior féminine à 8
- ⇒ Entraînement le jeudi à partir de 19 heures et compétition le dimanche
- ⇒ Coach Lucas Legros 06 75 44 68 04

Chez les hommes :

- ⇒ Deux équipes seniors masculins à 11
- ⇒ Entraînements le mercredi et le vendredi à 19h15 et compétition samedi soir 19h (3^{ème} division) et dimanche 15h (4^{ème} division)
- ⇒ Coach Fabien Meunier 06 78 15 30 76

Supporters, joueurs, bénévoles, venez nous rejoindre !!!

Dates des dernières décisions de conseil :
- 10 février 2025

Les résolutions de conseil communautaire sont disponibles

- sur le site Internet
<https://www.val2c.fr/lintercommunalite/decisions-du-conseil/>
- À consulter en mairie

DÉCÈS :

Monsieur Romuald BUISSON, décédé le 18 novembre 2024.
Sincères condoléances à toute la famille

Monsieur Jean CHICON, décédé le 10 décembre 2024.
Sincères condoléances à toute la famille

CHÉM'INFOS N°19 – juillet à septembre 2025

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 31 mai 2025**, date butoir, pour une parution à partir du 30 juin.

Après cette date, les articles ne seront pas publiés.

FORMATION PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES

Deux formations au PSC 1 ont déjà eu lieu récemment au centre de secours des sapeurs-pompiers de Chémery afin de connaître les gestes qui sauvent :

- Alerte des secours
- arrêt cardiaque
- Alerte et protection de la population
- obstruction brutale des voies aériennes
- Malaise, perte de connaissance
- utilisation d'un défibrillateur (DAE)
- Traumatisme, brûlures, plaies,
- hémorragies externes

Si vous êtes intéressées, venez vous inscrire en mairie afin de programmer une nouvelle session.



**FORMATION
PREMIERS
SECOURS**

**UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS • POMPIERS
LOIR-ET-CHER**

**INSCRIVEZ-VOUS
EN MAIRIE**

Une session pourra être mise en place à compter de 6 inscrits

**DEVENEZ ACTEUR
INITIEZ VOUS AUX PREMIERS SECOURS**
Il y a des gestes qui sauvent

APPELER **MASSER** **DEFIBRILLER** **STOPPER UNE HÉMORRAGIE**

ORGANISÉ PAR LE COMITE DES FETES

Vide Grenier

CHEMERY 41

DIMANCHE 13 AVRIL

de 8h à 18h
Au stade

Ouverture exposants à 6h



Renseignements :

Tél. : 0632618263
comitedesfeteschemery@orange.fr

Informations :

Emplacements : 4€ les 2 mètres
(puis par multiples de 2)

- 1 voiture minimum 6 m
- 1 voiture + 1 remorque ou utilitaire minimum 8 m

Restauration et Buvette

COURSE CYCLISTE DU LUNDI DE PÂQUES

La 101^{ème} édition du Grand Prix de Chémery aura lieu

le lundi 21 avril 2025.

**Départ à 12h00,
au hangar communal (rue du Rossignol),
direction Méhers.**

Le circuit reste inchangé avec un parcours de 5.9 km effectué 17 fois soit 100 km.

Cette course est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme, organisée par le Vélo Club Controis. C'est une course de catégorie Open 2-3 Access :

- ⇒ Premier départ à 12h00 : jeunes U15 et U17
- ⇒ Second départ à 14h30 : autres catégories

Pour des raisons de sécurité, nous rappelons à tous les habitants se situant sur le circuit de la course, d'éviter de sortir leurs véhicules de 11h00 à 17h30 et d'être extrêmement prudents.

Nous vous invitons à prendre toutes les précautions utiles pour éviter tout accident et anticiper, dans la mesure du possible, vos déplacements. Nous vous prions également d'aviser vos éventuels visiteurs de ces informations.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration, et espérons que vous apprécierez cette manifestation sportive.

Le Comité des fêtes tiendra la buvette et proposera des sandwiches.

Venez nombreux encourager les coureurs.



Remise de prix 2024



Course cycliste 2024



Remise de prix 2024



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI 1945



CHÉMERY

**Commémoration
De la Victoire du**

8 MAI

1945



Rendez-vous à 9h30

Place Jean Moulin

**9h45 : Défilé jusqu'au
Monument aux Morts**

Allocution

Dépôt de gerbe

Défilé jusqu'à la salle des fêtes

Vin d'honneur

SMIEEOM VAL DE CHER—OPÉRATION PROPRETÉ

Comme chaque année, le SMIEEOM Val de Cher accompagne les communes et les associations dans l'organisation d'opérations propreté.

Pour organiser une opération de nettoyage, le syndicat met à disposition la logistique suivante :

- Des sacs poubelle, des gants et des pinces de ramassage des déchets,
- Des colonnes de tri mobiles pour le dépôt des déchets recyclables (verre et emballages),
- Des bacs 660l pour le dépôt des autres déchets ménagers, hors gros volumes,
- La prise en charge du traitement des déchets collectés,
- Le soutien à la communication autour de l'évènement.

Il sera demandé d'assurer l'acheminement des « déchets volumineux » en déchèterie, sur RDV si nécessaire.

Informez le SMIEEOM, au minimum 2 mois avant, de la date retenue :

- par mail à communication.smieeom@orange.fr
- Par téléphone au 02 54 75 76 63



**OPÉRATION PROPRETÉ
CHÉMERY**

**Samedi
17 mai
RDV 9h
Club des Jeunes
(stade)**

**Participez nombreux
au nettoyage citoyen
de votre commune !**

- Gants, pinces de ramassage et sacs poubelle fournis.
- Opération organisée par la commune de Chémery, en partenariat avec le SMIEEOM Val de Cher.

www.smieeom.fr | Mairie : 02 54 71 80 24
SMIEEOM Val de Cher : 02 54 75 76 66

CONFÉRENCE SUR LA PRÉVENTION SANTÉ VITALITÉ MARDI 15 AVRIL



**PREVENTION SANTE VITALITE
AVEC Mme LEFORT Cyndia
"Conférencière conseillère en
nutrition et naturopathe à
Chémery"**



KEFIR ET MICROBIOTE

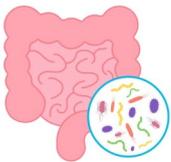


"Votre Clé pour une Santé Optimale
à Chaque Saison"



(Bienfaits et Propriétés pour le Microbiote)

SALLE DES FÊTES 44 rue
nationale 41700
Chémery
Mardi 15 avril 2025 de
18h à 19h



**PREVENTION SANTE VITALITE
AVEC Mme LEFORT Cyndia
"Conférencière conseillère en
nutrition et naturopathe à
Chémery"**



KEFIR ET MICROBIOTE



"Votre Clé pour une Santé Optimale
à Chaque Saison"



(Bienfaits et Propriétés pour le Microbiote)

BIBLIOTHEQUE DE
CHEMERY 41700 Chémery
Mardi 15 avril 2025 de
15h à 16h



ATELIERS NUMÉRIQUES À COMPTER DU LUNDI 6 OCTOBRE

En route
vers le numérique !



8
séances de
2h30



à
CHEMERY



NE PAS ATTENDRE LA VOIE PUBLIQUE

Renseignements et
inscription (OBLIGATOIRE)
au 02 54 71 80 24

**Vous avez 60 ans ou plus et vous souhaitez
vous former au numérique ?**

Inscrivez-vous dès maintenant aux ateliers « En route vers le numérique ! » animés par un professionnel de l'informatique.

Huit séances collectives et adaptées, pour plus de convivialité !

Niveau débutant à intermédiaire.





Fête de la musique

Samedi 21 juin 2025

A partir de 18h

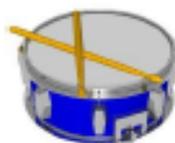
- La Maison d'Odette

- Salle des fêtes (rue nationale)



Apéritif (offert par la musique)

Suivi d'un repas



Participation de 15 € par personne (réservations au plus tard le 15 juin)

06.66.94.92.13(Alain Ribault), ou 02.54.71.78.06(Benoit Ribault)

02.54.79.04.43(Jean-Marie Garnier)

La Société musicale de Chémery recherche des musiciens et musiciennes afin de pouvoir continuer à assurer les cérémonies et concert. Nous recrutons (clarinette, trombone, flute, et autres) et bien sûr tous les musiciens et musiciennes désirant rejoindre la Société musicale seront les bienvenus.

Renseignements au : 06.61.70.88.52

DIMANCHE 2 NOVEMBRE
2025

INSCRIPTIONS SUR [PROTIMING.FR](https://www.protiming.fr)

1^{ère}
ÉDITION
DÉPART DE
SASSAY

SASSAY - COUDDÉS - CHÉMERY

12KM

25 KM

TRAIL DES SACOCHEs



Challenge Trail 41
DECATHLON



Objet : Initiative pour renforcer la sécurité civile locale et mobiliser un réseau de volontaires au service des communes

À l'attention de la municipalité

En ma qualité de Président du Centre Français de Secourisme du Loir-et-Cher (CFS 41), je souhaite vous soumettre une initiative ambitieuse et novatrice destinée à renforcer durablement la sécurité civile au sein de votre commune, tout en mobilisant et valorisant les acteurs locaux.

Notre association, reconnue pour son expertise en matière de dispositifs de secours, collabore étroitement avec des structures telles que la Protection Civile, la Croix-Rouge, la FFSS, l'UDPS et la Croix Blanche. Nous avons constaté une augmentation des besoins, notamment pour les petites manifestations communales ou associatives, souvent contraintes par la réglementation exigeant la présence de secouristes qualifiés.

Cependant, le nombre de secouristes disponibles, bien que dévoués, ne suffit plus à répondre à l'ensemble des demandes. Ce constat, combiné au souhait de réduire les charges financières pesant sur les organisateurs de ces événements, nous pousse à envisager une solution innovante, reposant sur un engagement direct de votre commune.

C'est dans cette perspective que nous vous proposons un partenariat visant à désigner et former des volontaires locaux, issus de votre commune, pour qu'ils deviennent des acteurs essentiels de la sécurité civile, capables d'intervenir efficacement tout en créant une dynamique citoyenne solidaire et engagée.

1. Formation et équipement des volontaires

Chaque commune pourra désigner deux volontaires issus du tissu associatif, du conseil municipal, ou parmi les citoyens motivés.

Ces volontaires seront formés aux Premiers Secours en Équipe (PSE1 et PSE2), formations indispensables pour intervenir efficacement sur des événements nécessitant une équipe qualifiée.

Le coût des formations ainsi que l'équipement obligatoire (uniforme, matériel de base) pourraient être en grande partie pris en charge par le Centre Français de Secourisme. Une participation complémentaire pourrait être couverte par des subventions communales ou des partenariats avec des commerçants locaux souhaitant soutenir cette initiative tout en valorisant leur image auprès de la population.



2. Rôle des volontaires formés

Une fois formés, ces volontaires auront des missions variées :

- **Assurer la sécurité des événements locaux** : Ils pourront intervenir sur des manifestations communales ou associatives nécessitant un binôme PSE1/PSE2, sans impliquer de coûts élevés pour les organisateurs.
- **Soutenir les dispositifs départementaux en cas de crise** : ces bénévoles pourraient être mobilisés sur demande de la Préfecture pour des besoins urgents (exemples : crise sanitaire, intempéries, catastrophes naturelles).



- **Intervenir dans le cadre des plans hivernaux** : Aider les plus démunis lors des périodes de grand froid, en coordination avec les autorités préfectorales.
- **Collaborer avec le SAMU** : Les plus motivés auront l'opportunité de participer à des dispositifs de secours médical, incluant le transport de personnes vers l'hôpital et les premiers soins.
- **Soutenir la chaîne de survie grâce à l'application « Staying Alive »** : ces volontaires pourraient être alertés pour intervenir en cas d'arrêt cardiaque dans leur voisinage, réalisant un massage cardiaque ou utilisant un défibrillateur avant l'arrivée des secours. Chaque seconde comptant pour préserver la vie, ce réseau local serait un atout majeur.

STAYING ALIVE



Aidez-nous à sauver des vies

3. Une valeur ajoutée pour la commune



En intégrant ce dispositif, votre commune :

- Renforce sa résilience locale en disposant d'un réseau de volontaires mobilisables immédiatement en cas de besoin.
- Crée une dynamique positive au sein du tissu associatif, en valorisant des citoyens impliqués.
- Soulage les organisateurs locaux d'évènements, souvent limité par des budgets restreints pour répondre aux obligations légales.
- Renforce l'image de solidarité de la commune en favorisant des actions concrètes pour la sécurité et le bien-être de ses administrés.



4. Comment ce projet peut être mis en place ?

- 1) **Nomination des volontaires** : Votre conseil municipal pourrait envisager de désigner deux personnes motivées pour intégrer ce dispositif et des réservistes. Ce projet s'inscrit dans l'idée de créer **une réserve communale de sécurité civile**, mobilisable en cas de besoin. Les profils privilégiés pourraient inclure d'anciens pompiers, militaires à la retraite ou toute personne rigoureuse et désireuse d'apprendre. Cependant, toute femme ou homme de bonne volonté, animé par l'envie de servir et protéger la communauté, serait également le bienvenu.
- 2) **Formation et accompagnement** : Le Centre Français de Secourisme s'engage à assurer la formation, le suivi et l'accompagnement des volontaires désignés, dans le but de renforcer leur efficacité et leur confiance dans leurs missions futures.
- 3) **Stockage stratégique des matériels** : Afin de garantir une réactivité optimale, des points de stockage sécurisés pourraient être définis dans des lieux stratégiques de l'intercommunalité. Ces zones permettraient d'avoir à disposition l'équipement nécessaire pour des interventions rapides et efficaces.
- 4) **Recherche de financements** : Bien que le Centre Français de Secourisme puisse prendre en charge une part importante des frais liés à ce projet, nous pourrions également vous accompagner dans la recherche de financements complémentaires, notamment par le biais de subventions communales ou de partenariats avec des commerçants et entreprises locales, qui pourraient également profiter d'une mise en valeur de leur engagement envers la sécurité civile.



5. Pourquoi s'engager dans ce projet ?

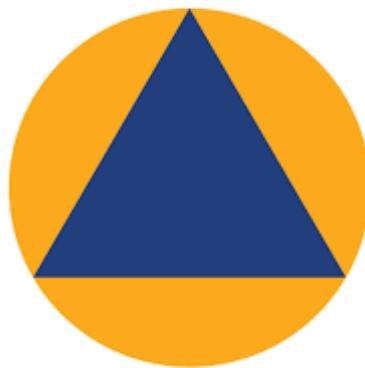
En collaborant avec le CFS 41, votre commune disposera d'un allié précieux et complémentaire aux services de secours habituels. Avec nos agréments délivrés par le **Ministère de l'Intérieur**, couvrant les missions suivantes :

- **Secours aux personnes (A),**
- **Actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, sinistres ou catastrophes (B)**
- **Encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations (C),**
- **Points d'alerte et de premiers secours (PAPS), Dispositifs prévisionnels de secours (D),**

et grâce à nos conventions établies avec la **Préfecture**, nous renforçons les dispositifs départementaux, notamment en collaboration avec le **Centre Opérationnel Départemental (COD)** pour répondre aux besoins des populations en temps de crise.

Avec nos deux ambulances, nos dispositifs de formation adaptés, et notre expertise opérationnelle, nous sommes en mesure de créer une **synergie efficace entre les acteurs locaux et les instances départementales**, en veillant à garantir une réactivité optimale et une coordination fluide.

Ce projet de réserve communale de sécurité civile, soutenu par le CFS 41, contribuera à renforcer la résilience de votre commune, tout en valorisant les citoyens engagés et en développant un réseau de solidarité et de protection au service de tous.



Association Agréée de
Sécurité Civile

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

➔ **Guide destiné à tout propriétaire ayant un bâti situé en forêt classée à risque d'incendie - ou à moins de 200 m de celle-ci.**



“ Les obligations légales de débroussaillage doivent assurer une rupture suffisante de la continuité verticale et horizontale du couvert végétal et sont réalisés conformément au présent arrêté. Elles ne visent pas à faire disparaître l'état boisé et ne sont ni une coupe rase, ni un défrichage. ”



3

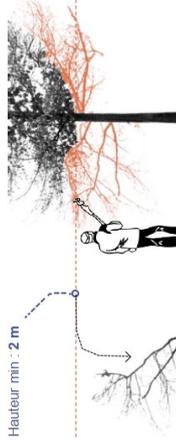
Enlever les arbustes - tout ligneux de 50 cm à 3 m de hauteur - en particulier ceux situés sous les houppiers des arbres conservés.



Quelques-uns pourront être conservés de façon isolée ou en massifs sans que leur couvert total n'excede 10 % de la surface concernée par les OLD (se référer à l'article 4 de l'arrêté).

6

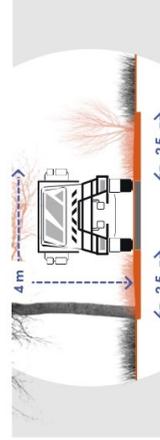
Élaguer les branches basses des arbres conservés, afin que ces dernières se trouvent à une hauteur minimale de 2 m du sol.



Pour les sujets de moins de 6 m, élaguer dans la limite du tiers de la hauteur de l'arbre.

!

Les abords des voies privées donnant accès aux constructions, chantiers ou installations de toute nature doivent être débroussaillés.



Sur une profondeur de 2,5 mètres de part et d'autre de la voie ainsi que sur une hauteur de 4 mètres pour permettre le passage des véhicules de secours.

2

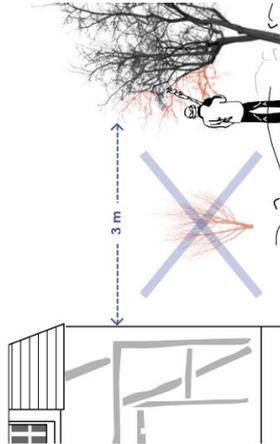
Privilégier les haies de 2 x 2 m. Assurer l'absence de contact des haies avec les constructions et les boiseiments en maintenant un espace d'au moins 3 m entre ces derniers.



Cette distance de séparation est également valable pour les plantations d'alignement. Les dimensions de 2 x 2 m ne valent pas pour les haies bocagères.

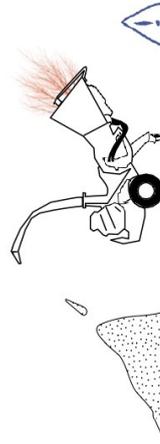
5

Supprimer les arbres, les arbustes et les branches situés à moins de 3 m de toute construction.



☆

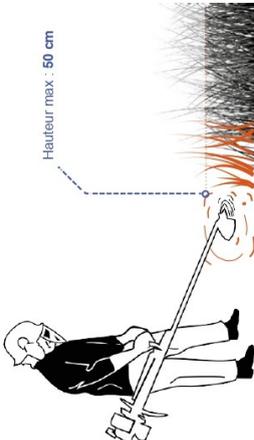
Éliminer les végétaux coupés par broyage ou par exportation de l'ensemble des résidants issus du débroussaillage.



L'élimination peut exceptionnellement être réalisée par brûlage lorsque ni le broyage ni l'exportation ne sont possibles, dans le respect de l'arrêté préfectoral sur le brûlage.

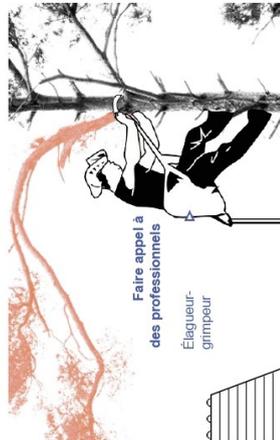
1

Couper et broyer l'ensemble de la végétation herbacée et ligneuse basse afin que celle-ci ne dépasse pas 50 cm.



4

Élaguer les branches des arbres surplombant les toits du bâti vulnérable.



7

Supprimer les bois morts inférieurs à 40 cm diamètre.



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (suite)



Pourquoi ?

1 - DIMINUER L'INTENSITÉ DE L'INCENDIE



2 - LIMITER SA PROPAGATION



Les OLD permettent de protéger les personnes, les biens, les pompiers et la forêt d'un potentiel feu (Art. L131-10 du code forestier).



Qui ?

Articles 10 et 11 de l'arrêté

Les travaux liés aux OLD sont à la charge des propriétaires et doivent être réalisés aux abords des constructions, chantiers et installations concernées. Elles s'appliquent aussi sur les terrains situés dans les zones urbaines (ZONE U) définies par un document d'urbanisme.

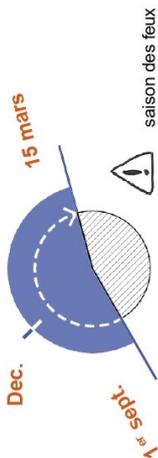
⚠ MESURES SPÉCIFIQUES

Pour les campings, les parcs de loisirs, les aires de stationnement et les parcs photovoltaïques, se référer à l'article 9 de l'arrêté préfectoral OLD.



Quand ?

Titre III de l'arrêté



Pour réduire l'impact environnemental des OLD, la coupe des arbres et arbustes est à réaliser de préférence entre le 1^{er} septembre et le 15 mars.

Le maintien de la végétation basse à une hauteur inférieure à 50 cm est à faire toute l'année.



Se renseigner ?

DDT de Loir-et-Cher (41) <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Foret/Prevention-feu-de-foret/Obligations-Legales-de-Debroussaillage-OLD>

- Auprès de votre mairie

PERIMÈTRES SOUMIS À OLD

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

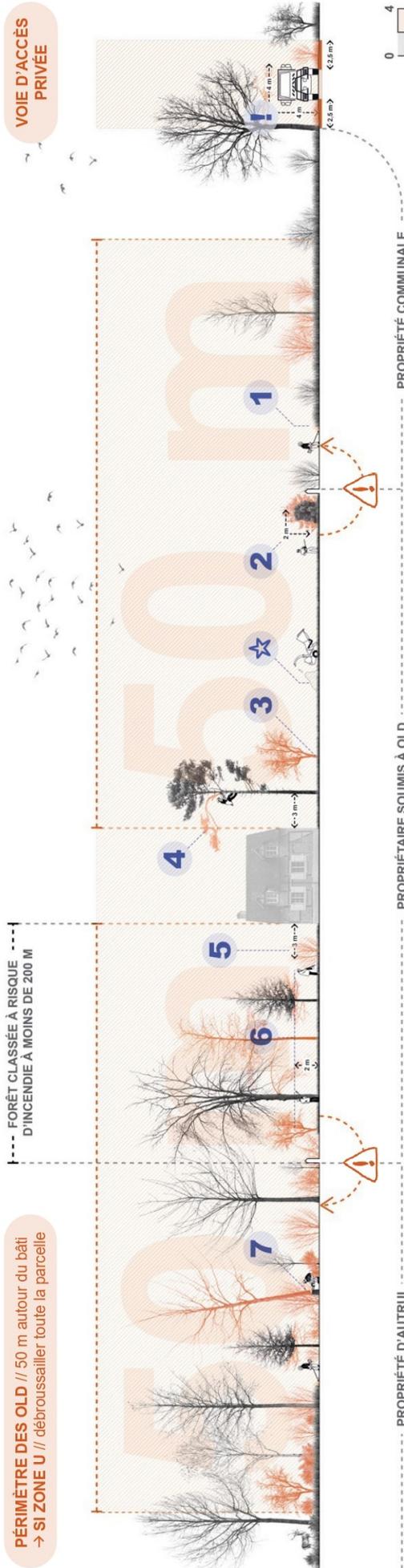


SIGNALER UN DÉPART DE FEU

Urgences : 112 / Pompiers : 18

PÉRIMÈTRE DES OLD // 50 m autour du bâti
→ SI ZONE U // débroussailler toute la parcelle

FORÊT CLASSÉE À RISQUE D'INCENDIE À MOINS DE 200 M



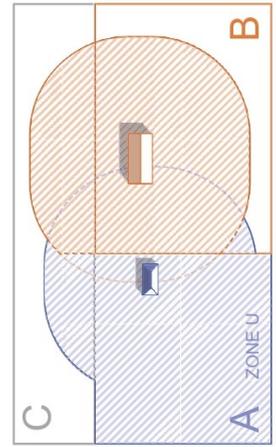
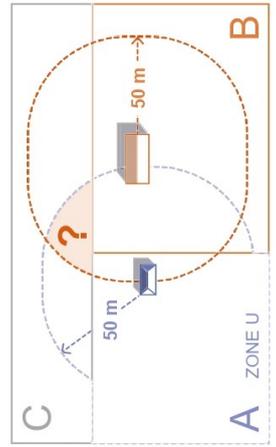
Éviter l'usage de tout produit phytosanitaire nocif pour l'environnement.



Si les travaux de débroussaillage s'étendent chez un propriétaire voisin, vous avez l'obligation de lui demander une autorisation expresse.



QUE FAIRE EN CAS DE SUPERPOSITION ?



Situé en zone U, le propriétaire A devra débroussailler l'ensemble de sa parcelle

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

Plus près des territoires et de ses habitants

Prévention et protection maternelle infantile, accompagnement vers l'emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, inclusion et insertion sociale, logement.

Les services d'action sociale du conseil départemental se réorganisent pour vous offrir un service de proximité renforcé.

Objectifs ? Mieux répondre à vos besoins et vous proposer une offre de services au plus près de chez vous, dans douze maisons départementales des solidarités (MDS) implantées dans tout le département.

Dix d'entre elles sont déjà ouvertes : Vendôme, Blois, Bracieux, Veuzain-sur-Loire, Lamotte-Beuvron, Salbris, Romorantin-Lanthenay, Montrichard-Val de Cher, Selles-sur-Cher et Mer. Les MDS de Mondoubleau et de Fréteval ouvriront au plus tard début 2026.

Des antennes de proximité vous proposent également des accueils sur rendez-vous à Droué, Beauce-la-Romaine, Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Cormenon, Oucques-la-Nouvelle, Marchenoir, Blois, Le Controis-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Saint-Aignan, Saint-Laurent-Nouan et Herbault.

CONTACT

02 14 99 41 41
du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 30 et
de 14 h à 16 h (sauf le mardi après-midi)

Plus d'Infos



Prendre **soin de soi**, ce n'est pas du temps perdu

Agri-écoute

Mal-être, solitude, idées suicidaires...
ne restez pas seul face aux difficultés,
parlez-en !



Cellule Mal-être

Nos conseillers de la cellule
Prévention mal-être sont
spécialisés sur
l'accompagnement des
personnes en situation
difficile

tél : 02 47 31 62 73

REAGIR



Ayez le réflexe
de venir
chercher de
l'aide, avant
même d'être en
difficulté grave.

AIDE AU REPIT

Vous êtes exploitant ou salarié
agricole en situation
d'épuisement professionnel ou
«burn-out» ?

La MSA vous propose un
accompagnement
personnalisé pour vous
permettre de souffler et
prendre soin de vous.

Numéro national de
prévention du suicide



Plus d'info ici !



Cellule de la MSA Berry-Touraine :

02 47 31 62 73

Pour tous renseignements :

bisiaux.amandine@berry-touraine.msa.fr

Des formations qui peuvent tout changer !

MSA Réseau Sentinelles

La MSA anime le réseau des sentinelles. Présent sur l'ensemble du territoire national, ce réseau composé de bénévoles et de professionnels volontaires a pour principale mission de **repérer et orienter les agriculteurs, salariés et non-salariés, en situation de mal-être.**



Plus d'informations ici !

Premier Secours en Santé Mentale

Le programme PSSM permet de former des secouristes capables de **repérer les troubles de santé mentale**, d'avoir un comportement adapté, **d'encourager à aller vers les professionnels** adéquats et d'agir pour relayer au service le plus adapté.



Plus d'informations ici !

Cette formation s'adresse à tous !



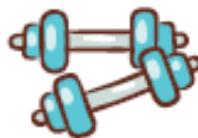
santé
famille
retraite
services

Pour tous renseignements :

bisiaux.amandine@berry-touraine.msa.fr

MOMENT DE DÉTENTE

Observe chaque ligne de dessins.
Dans chacune des 6 séries, un dessin n'a pas de point commun avec les autres.
Entoure le



lulalataape.com

